



RELEVE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

27/01/2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

SIOCA

14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont l'Abbé
direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 98 20 23
www.sioca.fr

Comité syndical du 27 janvier 2026

- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Modification de l'autorisation de programme/ crédits de paiement « révision du SCoT »
- Affectation du résultat 2025
- Contribution des EPCI des EPCI membres au financement du SIOCA pour 2026
- Approbation du budget primitif 2026
- Adhésion au CAUE du Finistère pour 2026
- Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT pour 2026
- Adhésion à l'association AGIR Transports pour 2026
- Déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation foncière sur les EPCI de l'Ouest Cornouaille – Répartition de l'enveloppe foncière de 24 ha supplémentaires obtenus par la territorialisation du SRADDET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_001-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération
2026-001

Date de la convocation
13/01/2026
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 12

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE (ne prend pas part au vote), Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable, qui remplace le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter de l'exercice 2026 pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

Le SIOCA a fait le choix de passer au Compte Financier Unique dès l'exercice 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_001-DE

M. le Président présente les éléments du compte financier unique 2025 :

Section de fonctionnement	
Dépenses (mandats émis et rattachements)	633 813,54 €
Recettes (titres émis et rattachements)	643 318,71 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2024	84 314,85 €
Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture	+93 820,02 €
Section d'investissement	
Dépenses (mandats émis)	119 557,88 €
Recettes (titres émis)	67 534,68 €
Excédent d'investissement reporté de 2024	83 337,70 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture	+31 314,50 €

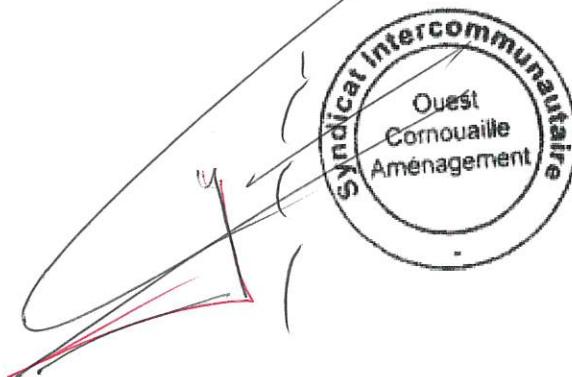
A l'issue de la présentation, et en l'absence de questions, M. LE MOIGNE, Président, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralisant le compte financier unique au plus tard pour l'exercice 2026.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Adopte le compte financier unique 2025
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte financier unique 2025

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération
2026-002

Date de la convocation
13/01/2026
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT « REVISION DU SCOT »

Les autorisations de programmes permettent de voter des crédits des paiement de manière pluriannuelle pour la section d'investissement. Le tome budgétaire de l'instruction M57 prévoit que « *Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation [...], acquises ou réalisées par l'entité [...]. Les AP sont définies comme la limite*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_002-DE

supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées. ». Le schéma budgétaire consiste à ce qu'une autorisation d'engagement se décline selon plusieurs crédits de paiement.

Autorisation d'engagement : elle correspond à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement concernées.

Crédits de paiement : ils sont la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandées pour répondre à la couverture des engagements contractés pour l'autorisation d'engagement associée.

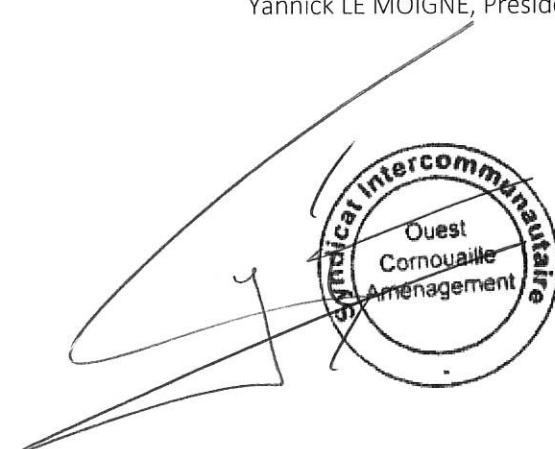
La révision du SCoT Ouest Cornouaille a été prescrite en séance du 21 juin 2023, avec l'élaboration d'un volet « maritime et littoral » pour le futur document. Pour mener à bien cette démarche, le SIOCA a passé un marché d'un montant total de 465 663,58€ TTC. Une AP/CP a été votée en comité syndical du 25 février 2025. Au vu de l'avancée de la démarche de révision, une modification de cette AP/CP est proposée dans les conditions suivantes :

	Montant de l'autorisation d'engagement	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
Révision du SCoT Ouest Cornouaille	421 023,58€	96 309,00 €	114 899,50 €	177 600,00 €	32 215,08 €

- Vu l'article L.1612-29 du CGCT
- Vu l'article L2311-3 du CGCT

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOpte la modification de l'autorisation d'engagement « révision du SCoT » répartie selon le tableau récapitulatif ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is for the 'Conseil Intercommunal Ouest Cornouaille Aménagement'. The text 'Conseil Intercommunal' is at the top, 'Ouest' is in the middle, 'Cornouaille' is in the middle, and 'Aménagement' is at the bottom. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération
2026-003

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
13/01/2026
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Suite au vote du compte financier unique pour l'exercice 2025, il appartient au Comité syndical de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice.

Le résultat de fonctionnement 2025 cumulé au compte financier unique est de +93 820,02 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_003-DE

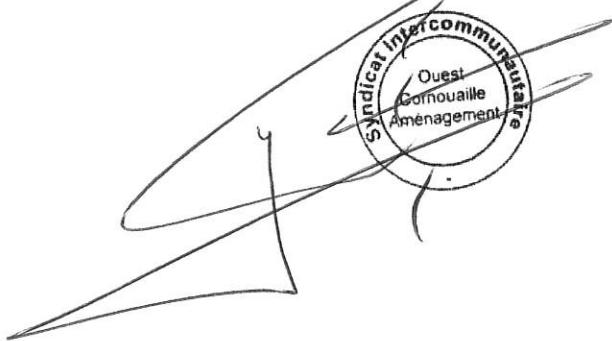
Considérant la gestion budgétaire en autorisation de programme pour la révision du SCoT et l'absence de restes à réaliser au 31/12/2025, il est proposé au comité syndical de reporter ce résultat en intégralité à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le résultat cumulé d'investissement 2025 au compte financier unique est de +31 314,50 €. Il sera reporté à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

- Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le compte financier unique de l'exercice 2025
- Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget 2025

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE l'affectation du résultat comme détaillée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération
2026-004

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
13/01/2026
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONTRIBUTION DES EPCI MEMBRES AU FINANCEMENT DU SIOCA

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement fédère quatre EPCI: Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_004-DE

Au vu du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en séance du 16 décembre 2025, des missions que les Communautés de communes confient au SIOCA et du résultat de l'exercice 2025, il est proposé pour l'année 2026 de :

- Reconduire la contribution financière des EPCI au SIOCA à hauteur de 2,4€/habitat DGF (population connue à la date de décision)
- D'affecter ces contributions à l'article 74758 du budget primitif 2026

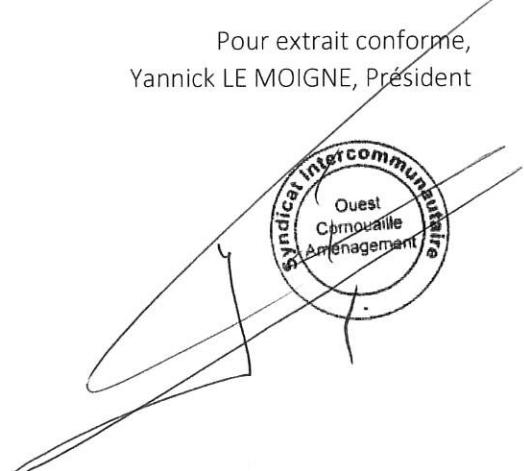
Dans cette optique les contributions des EPCI au SIOCA pour 2026 correspondraient aux montants suivants :

EPCI	Population DGF 2026	Contribution 2026
CC Cap Sizun-Pointe du Raz	20 139	48 334 €
Douarnenez Communauté	20 841	50 018 €
CC Haut Pays Bigouden	21 234	50 962 €
CC Pays Bigouden Sud	49 442	118 661 €
TOTAL	111 656	267 975 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- *FIXE les contributions des EPCI au financement du SIOCA pour 2026 comme présenté ci-dessus*
- *DECIDE d'imputer la recette à provenir à l'article 74758 du budget 2026 du SIOCA*

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_005B-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération
2026-005

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
13/01/2026
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

La présentation de ce projet de budget fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en comité syndical du 16 décembre 2025.

Le Président présente le projet de budget primitif 2026:

- o Section de fonctionnement à l'équilibre à 923 925,02 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

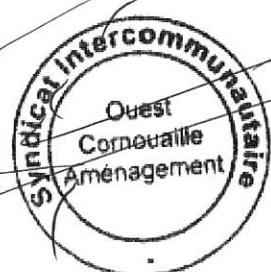
Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_005B-DE

- o Section d'investissement à l'équilibre à 138 699,50 €
- o Soit un budget total de 1 062 624,52 €

Vu les articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_006B-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération
2026-006

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
13/01/2026
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION 2026 AU CAUE DU FINISTERE

Le CAUE est un acteur ressource du territoire sur les questions d'aménagements : formes urbaines, qualité des projets d'aménagement, accompagnement technique ou encore organisation de journées techniques thématiques et formations.

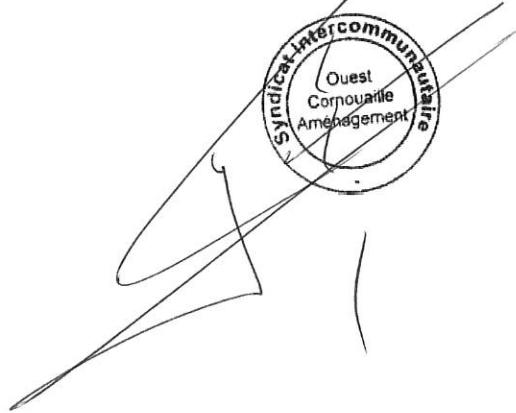
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_006B-DE

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de renouveler l'adhésion du SIOCA au CAUE du Finistère pour 2026. Le montant de l'adhésion s'élèverait à 400 € par an pour le SIOCA.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion du SIOCA au CAUE du Finistère pour 2026.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération
2026-007
Date de la convocation
13/01/2026
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 12 Pouvoirs : 1 Votants : 13

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

ADHESION 2026 A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération Nationale des SCoT regroupe les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

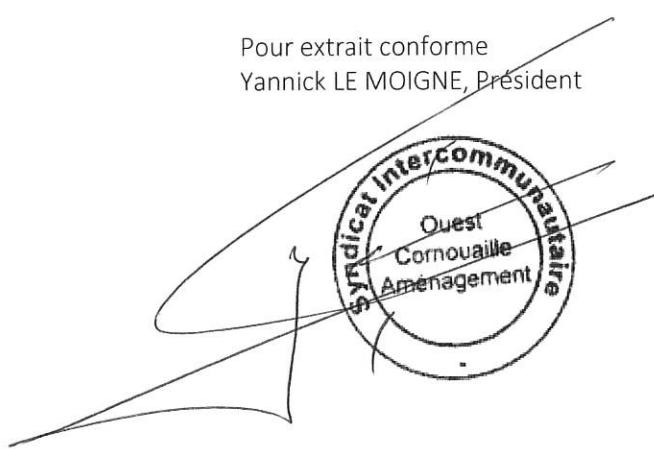
Elle constitue un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...).

D'autre part, elle constitue un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Monsieur le Président propose au comité d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT pour 2026. L'adhésion du SIOCA s'élèverait à 1009,39 € (0,011€/habitant, sur la base de la population municipale connue à date).

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec 12 voix POUR et 1 abstention (M. Marc RAHER)
APPROUVE l'adhésion du SIOCA à la Fédération Nationale des SCoT pour 2026.*

Pour extrait conforme
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_008-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 27 janvier 2026

Délibération
2026-008

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
13/01/2026
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION 2026 A L'ASSOCIATION AGIR TRANSPORTS

L'association a été créée en 1987 à l'initiative d'élus locaux. Agir Transports offre aux collectivités une expertise et une aide à la décision. Les services sont organisés autour de 4 axes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_008-DE

1. L'assistance : Agir Transports s'appuie sur une plateforme d'experts spécialisés dans le transport et la mobilité, parmi lesquels 30 permanents de l'association, mais aussi sur de nombreuses ressources externes : consultants, avocats, bureaux d'études

2. La formation : Agir Formations est un organisme de formation agréé qui propose une offre large et renouvelée régulièrement pour répondre aux problématiques des territoires. Les formations sont ouvertes aux élus et agents des collectivités adhérentes, sans limite de nombre.

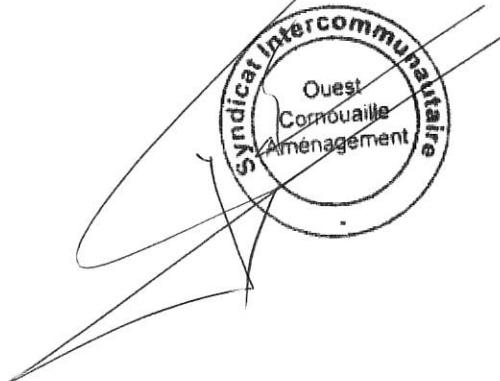
3. Les échanges : l'association propose un réseau de partage de bonnes pratiques et de retours d'expériences, à travers des communautés qui se réunissent régulièrement et sont animées par des permanents de l'association et des coordinateurs choisis parmi les adhérents.

4. La centrale d'achat.

Il est proposé au comité syndical de renouveler l'adhésion du SIOCA à AGIR Transports. Le coût de l'adhésion pour 2026 serait de 2400€ TTC.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE l'adhésion du SIOCA à l'association AGIR Transports pour 2026

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_009-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2026-009

Date de la convocation
13/01/2026

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

Comité syndical du 27 janvier 2026

L'an 2026 et le 27 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Bruno JULLIEN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents ayant donné pouvoir : Josiane KERLOC'H (pouvoir à Y. LE GUELLEC)

Assistait également à la réunion : Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Alice GOUT-ROUE, Maëlle SALAUN, Cécile LE GUENNEC, Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Yves LE GUELLEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation foncière sur les EPCI de l'Ouest Cornouaille - Répartition de l'enveloppe foncière de 24 ha supplémentaires obtenus par la territorialisation du SRADDET

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe aux territoires un objectif de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050, qui devra être atteint par des réductions progressives de la consommation foncière par paliers de 10 ans. Pour la période 2021-2031, la loi fixe un objectif de réduction de moitié de la consommation foncière par rapport à celle réalisée sur la décennie précédente.

Afin de mesurer la consommation foncière de manière harmonisée, la Région Bretagne a fait le choix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-252902655-20260127-2026_009-DE

de se doter d'un outil cartographique, le Modèle d'Occupation des Sols, qui fait aujourd'hui référence sur le territoire breton.

En décembre 2021, la Région Bretagne a engagé une modification de son SRADDET, afin d'y intégrer les nouvelles exigences réglementaires. Dans le cadre de cette procédure, elle a notamment effectué une répartition territorialisée de l'objectif ZAN entre les SCoT bretons. Le SCoT Ouest Cornouaille s'est donc vu attribuer une enveloppe foncière de 229 ha pour la période 2021-2031. Cette enveloppe est plus favorable que les -50% prévus par la loi (24 ha supplémentaires).

En mars 2023, le SIOCA a prescrit la révision du SCoT Ouest Cornouaille, avec pour objectif, entre autres, d'intégrer les attendus de la loi Climat et Résilience et de répartir à son tour les objectifs de réduction de la consommation foncière entre les EPCI du territoire. Au vu des démarches de PLUi-h) en cours ou en lancement sur le territoire, et dans le but d'offrir aux EPCI une meilleure visibilité, le SIOCA a acté, par délibération du 28 janvier 2025, une première étape dans la répartition de l'objectif ZAN en Ouest Cornouaille. Il a été décidé d'attribuer à chaque EPCI, pour la période 2021-2031, une trajectoire de réduction de la consommation foncière de -50% par rapport à la période précédente.

Les 24 ha « supplémentaires » accordés à l'Ouest Cornouaille dans le cadre de la territorialisation du SRADDET restent aujourd'hui à répartir. Les différents échanges politiques qui se sont tenus précédemment s'orientaient vers une utilisation de ces 24 ha pour les besoins de projets considérés structurants pour l'Ouest Cornouaille.

A l'été 2025, le SIOCA a donc adressé des courriers à ses EPCI membres afin de solliciter de leur part une remontée des projets qu'ils souhaitaient voir considérer pour faire partie de la liste des projets structurants à l'échelle Ouest Cornouaille. Suite à cette sollicitation, 82 ha de projets ont été remontés. Un premier tri technique a été réalisé, permettant d'éliminer les projets ne correspondant pas aux critères énoncés dans le courrier. Après ce premier tri, il demeurait 63 ha de projets à étudier.

Le bureau restreint du SIOCA s'est réuni le 16 septembre 2025 pour échanger sur la méthodologie à emprunter, et a proposé un second tri, permettant de prioriser les projets remontés par les EPCI (41 ha). Le sujet a ensuite été présenté à l'avis du bureau syndical du 4 novembre 2025 puis du 13 janvier 2026. A l'issue de ces discussions, le bureau syndical s'est accordé sur les principes suivants :

1. L'enveloppe des 24 ha devra être consacrée à des projets structurants pour l'Ouest Cornouaille (économiques ou équipements)
2. Le SIOCA renouvellera sa demande auprès de la région Bretagne et de la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN pour que les projets répondant aux besoins de protection des biens et des personnes liés à la submersion marine et/ou à l'érosion côtière, et générateurs de consommation foncière ou d'artificialisation des sols, soient intégrés à l'enveloppe des « projets d'envergure régionale ». Sont notamment concernés les projets de digues rétralittorales sur les communes de Treffiagat et Combrit. A défaut d'inscription sur l'enveloppe régionale, ces projets seraient pris en charge dans le cadre d'une enveloppe Ouest Cornouaillaise sur la période 2031 – 2041.
3. Considérant ces deux principes, le bureau s'est ensuite accordé sur une proposition pour la répartition de l'enveloppe des 24 ha, reposant sur l'attribution d'une trajectoire à chaque EPCI. Cette trajectoire a été déterminée en prenant en compte la notion de solidarité entre les territoires, ainsi que les besoins de foncier des EPCI pour que chacun puisse mener ses projets structurants prioritaires.

Les trajectoires proposées sont les suivantes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
 Reçu en préfecture le 29/01/2026
 Publié le
 ID : 029-252902655-20260127-2026_009-DE

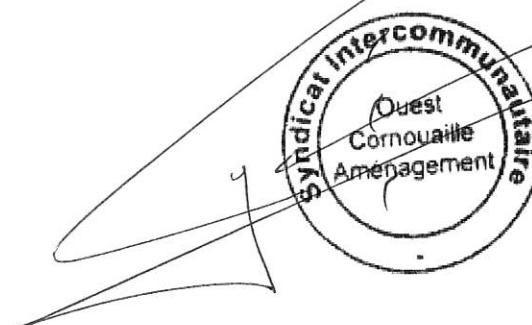
EPCI	Trajectoire -50% (délibération du 28/01/25)	Trajectoire complémentaire (enveloppe Ouest Cornouaille de 24 ha)	Trajectoire 2021- 2031 totale (en ha)	Trajectoire 2021-2031 totale (en % de la consommation foncière 2011-2021)
Dz Co	19 ha	6 ha	25 ha	-33,5%
Cap Sizun	38 ha	4,7 ha	42,7 ha	-44%
HPB	57 ha	5 ha	62 ha	-45,5%
PBS	92	9,4 ha	101,4 ha	-44,4%
TOTAL	205 ha	24,4 ha	229,4 ha	-44%

- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Vu le SRADDET Bretagne modifié, rendu exécutoire par arrêté du Préfet de la Région Bretagne en date du 17 avril 2024 ;
- Vu la délibération du SIOCA n°2025-004 du 28 janvier 2025 ;
- Considérant la révision du SCoT Ouest Cornouaille en cours ;
- Considérant l'avis du bureau syndical du 13 janvier 2026 ;
- Considérant la compatibilité des trajectoires proposées avec les dispositions réglementaires

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE :

- *Les principes proposés par le bureau syndical du 13 janvier 2026 tels qu'exposés ci-dessus*
- *La répartition entre les EPCI de l'enveloppe foncière des 24 ha « supplémentaires » obtenus par la territorialisation du SRADDET, selon les trajectoires précisées dans le tableau ci-avant.*

Pour extrait conforme,
 Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 029-252902655-20260127-2026_009-DE